




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-454**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc195870-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -DIAGNOSTIC  
PREALABLE DE LA FONTAINE DES PRECHEURS- DECISION D'ENGAGER LES ÉTUDES  
D'ÉVALUATION, DEMANDES DE SUBVENTION ET DE FONDS DE CONCOURS**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 7.5**  
 Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES  
 -DIAGNOSTIC PREALABLE DE LA FONTAINE DES PRECHEURS- DECISION D'ENGAGER  
 LES ÉTUDES D'ÉVALUATION, DEMANDES DE SUBVENTION ET DE FONDS DE  
 CONCOURS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence mène, depuis plusieurs années, une politique de restauration des fontaines du centre ancien et des villages alentour. Pour mémoire, nous citerons les fontaines des FONTETES, des MENUDIERES, du Roi RENE, BOULEGON, du cours BREMOND (Les Milles) de Puyricard. et tout récemment la fontaine des QUATRE DAUPHINS située dans le quartier Mazarin. La fontaine de l'Hôtel de Ville est concernée pour ce qui concerne sa restauration totale et sa remise en eau en 2017.

Aujourd'hui, cette politique, associée à la rénovation de l'espace urbain Verdun, Prêcher Madeleine, nous conduit à entreprendre un diagnostic préalable aux travaux de restauration de la fontaine des Prêcheurs classée au titre des Monuments Historiques depuis le 20 novembre 1905 et située à proximité de l'Eglise de la Madeleine.

Il est donc bien prévu d'inclure la restauration de la fontaine des Prêcheurs dans le cadre l'opération de requalification des trois places Verdun, Prêcheurs, Madeleine.

Dans le cadre de cette action, un certain nombre de subventions peuvent être sollicitées afin de faciliter la réalisation de ces interventions d'étude et de restauration dans un avenir proche. Nous pourrions solliciter pour ces travaux d'étude et de restauration :

- le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur),

- le Conseil Régional PACA,
- le Conseil Général des Bouches du Rhône,
- la Métropole Aix Marseille Provence via le Conseil de territoire du Pays d'Aix.

→ **Plan de financement et subventions attendues pour ce diagnostic** : la dépense prévisionnelle pour ce diagnostic est de 50.000 € H.T

→ **Programmation des opérations de travaux** : la mise en place du diagnostic constitue la première étape des travaux de restauration. A l'issue de l'étude nous serons en mesure de préciser le montant estimé des travaux de restauration.

Aussi je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** d'engager le diagnostic de la fontaine des Prêcheurs dans le cadre du projet global de requalification des trois places Verdun, Prêcheurs, Madeleine ;
- **DIRE** que la dépense correspondante, estimée à environ 50.000 euros H.T, sera imputée au budget de la DAST Infrastructures de la Ville d'Aix en Provence, section investissement au chapitre 822 2031908 115, qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer tous les marchés, conventions et documents afférents à cette opération,
- **SOLLICITER** le concours financier des partenaires publics ou privés au plus fort taux (subventions ou fonds de concours),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2016-454 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES  
-DIAGNOSTIC PREALABLE DE LA FONTAINE DES PRECHEURS- DECISION D'ENGAGER  
LES ÉTUDES D'ÉVALUATION, DEMANDES DE SUBVENTION ET DE FONDS DE  
CONCOURS-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»